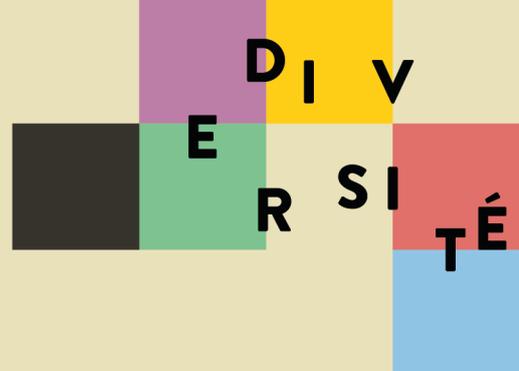


PLAIDOYER POUR UNE FRANCE RICHE DES MUSIQUES ET DANSES DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE



Plaidoyer 2022

Pour une France riche des musiques et danses de la diversité culturelle

Les défis démocratiques, écologiques, sociaux et culturels que notre société doit relever dans les décennies à venir sont colossaux. Les élections, temps fort de notre vie politique, devraient être l'occasion d'une ébullition de propositions enthousiasmantes pour y répondre. Pourtant, la plupart des candidat·e·s nous proposent des solutions technocratiques sans créer de réel engouement. Depuis plus de trente ans, le débat public tourne en boucle sur les mêmes thèmes – baisse des impôts, réduction des dépenses publiques, insécurité, immigration –, sans chercher à ouvrir l'horizon des possibles. Quel imaginaire collectif est aujourd'hui capable de répondre aux grands défis écologiques, sociaux et culturels de notre temps ? Quelles transformations profondes de nos institutions envisager afin de soutenir les initiatives citoyennes d'intérêt collectif que nous portons ? Quel récit politique est en mesure de reconnecter les institutions publiques avec la vitalité des acteur·rice·s engagé·e·s sur le terrain que nous représentons ? L'enjeu de la diversité est au cœur de l'affrontement idéologique des candidat·e·s aux prochaines élections : de la présidentielle aux législatives, nous ne pourrions pas faire l'impasse de choisir notre projet de société. D'une part les tenants d'une France fantasmée, pure et à défendre à l'encontre d'une France multiculturelle, et de l'autre, ceux·celles qui au contraire voudront célébrer notre diversité et relever le défi de mettre en récit notre patrimoine commun, et son identité en mouvement.

- Parce que la politique publique de la culture doit être le reflet de notre société et coller à la réalité plurielle des identités qui font la richesse de notre pays ;
- Parce que dans la période de crispation et de repli sur soi exacerbée que nous connaissons, les musiques de la diversité sont des leviers d'échanges, de partage, d'égalité, de dignité pour mieux faire et vivre ensemble ;
- Parce qu'il est nécessaire de donner une représentativité aux 170 nationalités et langues qui font nos territoires...

Nous demandons aux candidat·e·s en lice pour les élections présidentielles et législatives de 2022 de suivre les engagements suivants :



Engagement 1 : Reconstruire la relation

- **Mettre au cœur des politiques publiques l'égalité des dignités des cultures au nom de leur universalisme.** Les droits culturels, reconnus par les conventions de l'Unesco et la loi française, font partie intégrante des Droits Humains. Fidèles à une vision politique de la culture fondée sur les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, nous demandons que **les droits culturels deviennent un référentiel pour l'ensemble des politiques publiques.**
- **Réaffirmer la mise en œuvre de politiques en faveur de la diversité culturelle, comme outil nécessaire et continu du creuset citoyen,** impliquant une approche décloisonnée, collaborative et solidaire. Ouvrir de nouvelles formes de dialogue, de concertation et de coopération sur les territoires entre les acteur·rice·s, les collectivités territoriales et l'Etat pour **favoriser une culture plurielle, de démocratie et d'égalité.**
- **Les musiques et danses traditionnelles et du monde** sont une pierre angulaire du respect des dignités des personnes et de reconnaissance de leurs ressources et capacités. Hybrides, renouvelées, citoyennes, elles constituent un rempart contre les assignations et invitent à l'expression de tou·te·s. **Elles doivent être soutenues et encouragées par les politiques publiques comme dynamique essentielle pour une éthique de la relation, de l'hospitalité, de la rencontre et du partage.**

Engagement 2 : Changer les imaginaires

- **Valoriser l'ensemble du secteur** des musiques traditionnelles et du monde avec la création d'une « **Année musiques & diversités** », temps fort conçu comme un levier de développement et de visibilité. Prévoir dans ce cadre des moyens dédiés à la **reconnaissance et à la coopération des acteur·rice·s dans tous les territoires, métropolitains et ultramarins, quartiers populaires comme territoires ruraux**, pour mieux soutenir et souligner les complémentarités des un·e·s et des autres : praticien·ne·s, artistes, producteur·rice·s, festivals, labels, lieux de diffusion, centres de formation, de transmission...
- **Rendre visible les artistes et les répertoires des musiques de la diversité culturelle dans les médias : Instaurer un quota de 10 % des musiques traditionnelles et du monde** sur les chaînes du service public (Radio France, France Télévision...), avec des émissions, des rubriques, des journalistes spécialisé·e·s, trop peu présent·e·s à ce jour sur ces antennes. **Soutenir les médias en ligne** qui donnent à voir et à entendre la richesse et la diversité patrimoniale des musiques et danses d'ici et d'ailleurs.
- Créer un événement médiatique assortie d'une nouvelle distinction, « **les Fiertés de la Musique** », fondée non pas sur la compétition et les performances commerciales des productions, mais sur l'engagement des artistes dans la création et la transmission des patrimoines culturels immatériels, le partage des valeurs d'altérité, de connaissance et d'ouverture sur les cultures du monde.

Engagement 3 : Accompagner au changement

- **Mettre en œuvre un *Observatoire des musiques et Danses de la diversité*** en charge **d'observer et d'élaborer des outils de mesure** qualitative et quantitative des répertoires, des patrimoines et des acteur·rice·s au sein des politiques publiques nationales ou déconcentrées, des scènes du spectacle vivant et des médias.
- **Former les professionnel·le·s** des structures et administrations culturelles **sur les enjeux de la diversité culturelle et patrimoniale et la connaissance des musiques et danses traditionnelles et du monde** pour leur meilleure prise en compte dans leur pratique professionnelle quotidienne, comme au sein des politiques publiques en devenir.
- **Recruter** au sein des **commissions** et des **instances de politiques publiques** (Centre National de la Musique, DRAC, collectivités ...) des **personnes qualifiées et des artistes** issu·e·s de la diversité pour plus d'équité en faveur du dialogue et de la diversité des acteur·rice·s, des cultures et des patrimoines.
- **Développer** une offre de formations et d'accompagnements permettant aux acteur·rice·s de s'engager dans **une démarche inclusive d'ouverture à la diversité** (équipe, programmation, communication, bénévoles...).

Engagement 4 : Soutenir la richesse des créations, des pratiques et de la diffusion

- **Considérer et soutenir la diversité des pratiques artistiques et culturelles**, professionnelles comme amateurs, comme levier de la participation à la vie culturelle de tou·te·s et des manières heureuses et dignes d'habiter les territoires et de s'ouvrir aux cultures d'ici et d'ailleurs.
- **Accompagner la diversité des artistes et des producteur·rice·s de musiques et danses traditionnelles et du monde** vers les dispositifs existants de soutien : accompagnement dans la mise en récit des projets, formation aux cahiers des charges des dispositifs d'aide à la création, au développement de projets, à la promotion et diffusion.
- **Renforcer le soutien à la prise de risque des productions** mobilisant des artistes internationaux·ales, issu·e·s de la Francophonie et au-delà, et qui seront ensuite amené·e·s à représenter la France, dans toute sa diversité, et à valoriser son rayonnement à l'international.
- **Identifier, soutenir et renforcer de façon pérenne les lieux et festivals** dédiés à la création, la diffusion et les pratiques des musiques, danses traditionnelles et du monde afin d'avoir un maillage de lieux ressources à l'échelle du territoire national.
- **Accroître les moyens dédiés à la préservation, à la transmission et à la valorisation de la diversité des répertoires et des pratiques** dans les territoires et au sein des centres et lieux de ressources (programme de numérisation, fonds d'archives orales...).

- **Renforcer** les moyens dédiés aux outils **d'expérimentation, d'accompagnement et de développement** au service des projets artistiques **à l'intersection des répertoires des musiques du monde et des musiques traditionnelles** (dans les catégories Trad'actuelles, world music, électro, urbain...).

- **Créer et maintenir l'emploi** au sein des structures associatives et coopératives garantes de la diversité artistique des répertoires et des démarches entre acteur·rice·s, des droits culturels des personnes, des ressources et partages culturels dans les territoires.

Engagement 5 : Défendre la libre circulation des artistes et de leurs œuvres

- **Sanctuariser et favoriser la circulation des équipes artistiques à l'international dans les deux sens** : accompagnement dans le déploiement à l'international des artistes et des esthétiques (présence dans les grandes conventions, salons et marchés internationaux, festivals, tournées...).

- **Renforcer la coopération solidaire entre acteur·rice·s** en faveur d'un dialogue équitable Nord / Sud, favoriser les échanges et l'inter-connaissance, encourager les bonnes pratiques éco-responsables.

- **Relancer une politique en faveur des visas** et d'un accueil plus fluide et non discriminant des professionnel·le·s et des artistes étranger·ère·s en France et dans l'Union Européenne. Renforcer les outils d'accompagnement et prévoir la **désignation d'un·e référent·e visas artistes** dans chaque consulat ou ambassade.

- Mettre en place une **démarche de promotion des Passeports-Talents** à la hauteur des ambitions politiques affichées et plus ouverte à la diversité des artistes (10 000 prévus en 2016, très peu délivrés depuis). Prévoir des procédures d'urgence et d'accès assouplis à l'attention des artistes menacé·e·s, issu·e·s des zones de crises et de conflits.

Ces propositions sont portées par le réseau Zone Franche (le réseau des Musiques du Monde) et la FAMDT (Fédération des acteurs et Actrices des Musiques et Danses Traditionnelles). Elles s'inscrivent dans la dynamique "L'Art est public" portée par l'UFISC qui défend une culture de la diversité et de la solidarité (www.mobilisationculturelle.org).

Elles s'inspirent du cycle des débats autour de la diversité, organisé entre juillet 2021 et février 2022, en complicité avec l'historienne Naïma Huber-Yahi.

Contacts

Alban Cogrel, directeur de la FAMDT
06 38 69 54 93 / alban.cogrel@famdt.com

Pierre-Henri Frappat, directeur de Zone Franche
06 75 79 13 61 / direction@zonefranche.com

